

Rapport aux membres de l'Association vaudoise du diabète (AVD)

Informations relatives à la collaboration entre l'AVD et le Programme cantonal Diabète (PcD)

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2012 à Lausanne, le comité de l'AVD, en particulier son nouveau président, vous avaient informé du lancement des travaux visant à héberger le PcD au sein des structures de notre association.

Ce rapprochement a été souhaité par les responsables du Service cantonal de la santé publique (SSP) dans le but de renforcer et de mieux coordonner toutes les actions entreprises au bénéfice des patients diabétiques dans notre canton.

Cette démarche a bien entendu interpellé votre comité dans le sens de savoir si notre mission centrale de défense des intérêts des patients diabétiques ne risquait pas, du fait du rapprochement avec une structure entièrement financée par l'Etat via les nombreux projets mis en œuvre, de passer au second plan. Cette interrogation était légitime, mais le débat a permis de démontrer que l'association entre l'AVD et le PcD, dès lors que nous avons tous le même et seul objectif d'améliorer la prise en charge des patients diabétiques dans notre canton, représentait précisément une belle occasion d'atteindre cet objectif, certes plus de manière autonome comme auparavant, mais via de multiples collaborations avec d'autres acteurs de la santé publique.

Il faut aussi souligner le fait que l'Association vaudoise du diabète, si elle a fait depuis de nombreuses années des efforts remarquables pour apporter des prestations à ses membres, a traversé à plusieurs reprises des phases difficiles mettant même parfois en cause sa survie. Aujourd'hui, le fait d'insérer notre association dans un réseau plus large, de s'ouvrir à des collaborations plus étendues et de viser à terme le rôle de centre de compétence cantonal pour le diabète est non seulement devenu un impératif, mais un défi passionnant à relever.

Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2012, outre le fonctionnement normal de l'AVD, nous avons dû concentrer nos efforts sur des aspects essentiellement logistiques, en particulier la recherche de nouveaux locaux. En effet, la réunification de l'équipe du PcD, actuellement hébergée par l'Ensemble Hospitalier de la Côte, plus précisément à l'EMS Les Pâquis à Morges, avec le team de l'AVD situé à la place du Tunnel 17 à Lausanne, nécessite de nouveaux locaux, chaque entité disposant de surfaces insuffisantes pour accueillir l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs concernés (dans un premier temps 4 personnes pour le PcD, dont la directrice du programme, son adjointe, une cheffe de projet et une secrétaire et, pour l'AVD, 5 personnes dont la secrétaire générale, la responsable de la comptabilité et des finances, deux secrétaires et une infirmière).

Au terme d'une intense recherche, des locaux de l'ordre de 175 m² ont pu être trouvés au rez-de-chaussée de l'av. de Provence 12 dans le bâtiment qui accueille à nouveau les Ligues de la santé après l'exil provisoire de cette institution à Chavannes-Renens, suite à l'incendie des locaux de l'av. de Provence. Le fait de se situer dans le même bâtiment que les Ligues de la santé a été considéré comme un atout non négligeable, d'une part en raison d'une collaboration historique sur le plan administratif et qui va trouver un nouveau développement et, d'autre part, compte tenu des échanges désormais nécessaires autour des programmes conduits, en particulier sur le tronc commun et transversal constitué par le traitement des maladies chroniques.

Les locaux communs AVD - PcD feront l'objet d'un bail de 10 ans, dès le 1^{er} mars 2013, et seront totalement adaptés aux besoins de ses deux nouveaux locataires. Outre quelques dizaines de milliers de francs de travaux assumés directement par le propriétaire, le montant de l'ordre de 250'000 francs nécessaire pour financer les travaux d'aménagement sera, pour moitié, reporté sur le loyer sur une durée de 15 ans et, pour l'autre moitié, pris en charge par le Service cantonal de la santé publique (SSP). Ce dernier couvrira également toutes les dépenses induites par le déménagement, puis financera le différentiel du loyer entre les locaux actuels de l'AVD à la place du Tunnel 17 et les nouveaux locaux communs AVD - PcD à l'avenue de Provence 12.

Il est très important de souligner que l'ensemble de cette opération, tant sur le plan des travaux de transformation et d'aménagement, que sur le plan des frais de fonctionnement, représente une opération blanche en matière financière pour l'AVD. Même si d'aucuns pourraient trouver cela normal, il faut cependant remercier le SSP d'avoir consenti les efforts financiers nécessaires pour doter tant l'AVD que le PcD des meilleures conditions de travail possibles.

En ce qui concerne notre association, il est intéressant de noter que ces locaux situés à l'avenue de Provence 12 seront dotés d'une salle de consultation infirmière et d'une salle de consultation de podologie, ce qui constitue un atout par rapport à la situation actuelle et offrira la possibilité de développer de nouvelles prestations. Quant à l'accès, il sera facilité par la proximité quelques dizaines de mètres de l'arrêt du métro M1 et par la disponibilité de 3 places de parc visiteurs.

Les mois à venir seront consacrés aux travaux de transformation et d'aménagement, puis à la préparation du déménagement qui devrait intervenir dans le courant du mois de mars 2013. C'est à ce moment-là que les responsables du PcD quitteront l'EMS Les Pâquis et que ceux de l'AVD abandonneront la place du Tunnel 17. A cet égard, nous avons résilié le bail pour le 31 mars 2013 auprès des Retraites Populaires. Nous tenons ici à remercier sincèrement la direction de cette institution qui, malgré le fait que nous quittons des locaux très largement avant la fin du bail, locaux qui avaient par ailleurs été transformés pour nos besoins spécifiques, ne nous réclamera aucune compensation financière.

Vous aurez compris que cette phase logistique, qui comprend également la reprise au nom de l'AVD des contrats de travail des collaboratrices et collaborateurs du PcD, à l'exclusion de celui de la directrice du Programme, a été relativement lourde et ne nous a pas permis de travailler sur le second volet très important, à savoir la nouvelle mission de l'AVD, son mode de fonctionnement et sa gouvernance.

C'est à ces aspects que votre comité, votre secrétaire générale et votre président vont désormais s'atteler entre le mois de novembre 2012 et le printemps 2013. Il est en effet indispensable que nous revisitions l'ensemble de nos prestations avec un œil critique, que nous décidions d'en développer certaines, voire d'en abandonner d'autres, que nous déterminions sur l'opportunité de nouvelles prestations en accord avec les attentes des patients diabétiques et

spécifiquement des membres de l'AVD et, enfin, que nous réfléchissions aux contours que doivent prendre toutes les indispensables actions de bénévolat. Pour ce faire, nous ouvrirons notre regard sur l'extérieur, certes dans notre pays avec l'appui de l'Association suisse du diabète, mais aussi à l'étranger où nous devrions pouvoir nous inspirer de l'offre de certaines associations de patients. Evidemment, parce que c'est toujours le nerf de la guerre, nous devons être en permanence attentifs au financement de nos prestations.

Dans ce contexte, nous serons aussi amenés à revoir les cahiers des charges du personnel de l'AVD, voire du Pcd, toujours dans le sens de trouver les meilleures complémentarités entre les différents intervenants. Nous n'échapperons pas non plus à toiler ou à revoir complètement le statut du personnel, de même que les statuts de notre association. Les questions de la gouvernance de l'AVD, de la composition de son comité, du rôle indispensable que les médecins doivent jouer en son sein, de la présence ou non d'un représentant politique, etc. devront être abordées également, l'objectif prioritaire étant de donner à l'AVD, d'ici la fin de 2013, toutes les cartes lui permettant de se situer pour longtemps comme un acteur majeur de notre canton dans toutes les actions visant à l'information, à l'éducation thérapeutique et à la prise en charge des patients diabétiques vaudois.

Le programme que nous venons de décliner, de par son ambition, mais aussi en raison des travaux logistiques préalables que nous avons dû conduire, ne pourra pas être présenté à l'assemblée générale de l'AVD avant la fin de l'année 2012, tel que nous l'avions envisagé.

C'est la raison pour laquelle votre comité, sous réserve du positionnement personnel de tel ou tel membre, va poursuivre son mandat jusqu'au printemps prochain, période à laquelle il sera en mesure de vous présenter le nouveau visage qu'il entend donner à l'AVD. Nous vous prions donc de réserver d'ores et déjà la date du samedi 25 mai 2013 à Lausanne, dans un lieu qui vous sera précisé ultérieurement, pour l'assemblée ordinaire de notre association. A part les objets statutaires traditionnels, le plat de résistance sera évidemment la réforme de l'AVD.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente information et nous restons à votre disposition, en particulier le président soussigné, si vous avez des questions particulières à soulever, voire des commentaires et des remarques à exprimer dans les semaines et les mois à venir.

Association Vaudoise du Diabète



Henri Rothen
Président